

d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Maringes soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.**

Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale

ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Maringes demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Maringes demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Maringes demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Maringes soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département de la Loire

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision de M. le Maire :

- Relative au contrat de maintenance désenfumage pour la fenêtre sous-toiture de la mairie signé avec l'entreprise DESAUTEL pour un montant de 69 €HT par intervention.

4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

SÉCURITÉ (Rapporteur François DUMONT) :

Salle d'animation rurale : Visite périodique du 06 décembre par le SDIS. La commission sécurité a émis un avis défavorable motivé par l'alarme incendie qui ne pourra pas être déclenchée en cas de départ de feu.

Plusieurs prescriptions ont été émises par la commission sécurité et accessibilité :

- Remise en état de l'alarme incendie
- Mise en place d'une prise spéciale sono reliée à l'alarme incendie de manière à couper celle-ci.
- Remise en état de l'éclairage de sécurité
- Tenir à jour le registre de sécurité : un registre par salle
- Contrôle annuel des installations électriques, éclairage de sécurité, alarme incendie
- Affichage des numéros d'urgence sur les consignes de sécurité (ils se sont effacés à l'usure)
-

Mme Catherine PELLETIER, Adjointe déléguée à la sécurité, est chargée du suivi de ce dossier.

COMMUNICATION (Rapporteur : Blandine THEVENON NICOLI) :

Le Bulletin communal sera distribué aux habitants aux alentours de Noël.

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Appel à projet Mobilité proposé par le Parc Eco Habitat :

Objectif : favoriser les déplacements doux. La semaine citoyenne 2023 portera sur le thème du vélo.

Sur la première journée, les enfants emmèneront leur vélo auprès de l'atelier du Biclou.

Une balade en vélo réunissant les plus jeunes et les moins jeunes sera organisée en fin de semaine. Des VAE pourront être mis à disposition par le Parc Eco Habitat.

Cette semaine citoyenne sera l'occasion de faire de la prévention routière.

La commune pourra obtenir une subvention dans le cadre de ce projet mobilité si ce projet est retenu.

Toutefois, même si ce projet ne bénéficie pas de subvention, l'ensemble des conseillers est d'accord pour maintenir ce projet à son terme.

Printemps des poètes :

Le réseau Com'Only reprend l'organisation du Printemps des poètes à la suite de la Fabrik.

Samedi 11 mars : apéropoésie sur le thème : Frontières. Diffusion du film Yaoundé et atelier poétique.

Affichage de poème sur le circuit des points de vue. A la MJC de Saint-Martin-en-Haut, des jeunes seraient intéressés pour lire leurs poèmes ainsi qu'un jeune de Saint-Denis-sur-Coise.

Marché de Noël du 16 décembre :

Une dizaine d'exposants prévue dans la salle et à l'extérieur, les Bandas Vi-igni, la buvette, la Ferme des délices, les Monts en Vrac, La Ferme des ptits Bio.

Le père Noël sera également présent avec le photographe Aurélien de Chazelles-sur-Lyon.

VOIRIE (Rapporteur : Bernard CROZIER) :

La commission a fait le tour du village pour répertorier les panneaux de signalisation à commander.

La CCMDL peut prêter un radar aux communes pour la comptabilisation des voitures et des camions traversant un axe.

BATIMENT (Rapporteur : Alain TOINON) :

Auberge du Mottet :

Lors de la dernière réunion avec les architectes, la commission Bâtiment a décidé de refaire un appel d'offre car plusieurs modifications ont été apportées au projet initial.

La municipalité devrait relancer l'appel d'offre en février.

Maison du Coquetier :

La commission Bâtiment propose de lancer le dossier PRO en début d'année auprès de Fertile Architecture.

La subvention « Dernier commerce » sera demandé à la région.

URBANISME (Rapporteur : Catherine PELLETIER) :

Le dernier atelier portait sur le développement démographique et l'habitat. La municipalité avait convié M. DUBOST, architecte conseil au département de la Loire.

Rétrospective sur l'évolution de la population à Maringes. Des choix devront être faits concernant l'évolution des habitations et notamment le fait d'accepter à l'avenir des habitats écologiques sur tout ou partie du village afin de favoriser les initiatives écologiques.

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

OFFICE DU TOURISME (rapporteur Blandine THEVENON) :

Les pancartes du sentier B seront fournies par l'office du tourisme de la CCMDL afin d'harmoniser avec les autres villages.

Un dépliant sera réalisé pour présenter le circuit des 4 clochers.

CIAS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Réunion de plusieurs commissions dont la petite enfance. Explication de la politique globale du territoire qui sera en liaison avec les CCAS des villages.

Le bus France Service va assurer prochainement des permanences dans chaque village. Des réunions avec des interlocuteurs privilégiés de chaque village sont prévues afin d'organiser sa venue.

CULTURE (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Des spectacles organisés par la Fabrik ont été présentés aux écoles maternelles du territoire. Les enfants de Maringes en ont bénéficié le jeudi 1^{er} décembre à la salle d'animation rurale.

AGRICULTURE (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Projet alimentation territorial mené par le Communauté de Communes. Diagnostic sur ce qui se fait actuellement en circuit court. Objectif de développer des plateformes de circuit court.

ASSAINISSEMENT/ RIVIÈRES (Rapporteur Fabien MALIGEAY) :

Les travaux sur 2022 ont occasionné un coût de 2 millions d'euros notamment pour la rénovation des STEPS de Saint-Symphorien-sur-Coise et de Courzieu (l'année dernière : 1.4 millions).

La part de facture d'eau pour l'assainissement va augmenter afin de l'unifier progressivement sur toutes les communes. Elle devrait passer à 2.39 €/m³. La commune de Maringes était au plus bas avec 1.40 €.

Cette augmentation sera votée au prochain Conseil Communautaire.

SIEMLY (Rapporteur Bernard CROZIER) :

La télérelève va être mise en place avec la pose d'une petite antenne sur chaque compteur ce qui évitera le

déplacement des opérateurs pour vérifier les compteurs. Maringes sera équipé en 2025.
10 km de réseaux sont à changer à Grézieu le Marché.

6. QUESTIONS DIVERSES

Illiwap : M. le Maire présente cette application utilisée dans beaucoup de village aux alentours. Elle permet d'envoyer des notifications aux citoyens qui ont installé cette application. Cela permet d'informer plus rapidement en cas d'évènement. Un rendez-vous est fixé avec la commerciale pour connaître les modalités de fonctionnement.

Vœux du Maire : dimanche 15 janvier à 11h à la salle d'animation rurale

Prochain Conseils Municipaux : Jeudi 19 janvier 2023 à 20h30

Jeudi 16 février 2023 à 20h30

Jeudi 09 mars 2023 à 20h30

Jeudi 06 avril 2023 à 20h30

Jeudi 04 mai 2023 à 20h30

Jeudi 08 juin 2023 à 20h30

Jeudi 06 juillet 2023 à 20h30

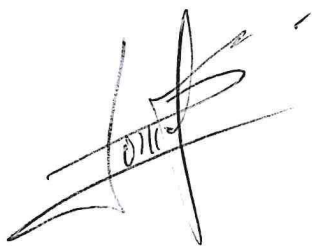
Jeudi 07 septembre 2023 à 20h30

Jeudi 05 octobre 2023 à 20h30

Jeudi 09 novembre 2023 à 20h30

Jeudi 07 décembre 2023 à 20h30

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc PONCET,**



**Le Maire,
François DUMONT,**

